



GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE DE LA VILLE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 JUILLET 2021

Intervention de **Profession Banlieue**, Centre de ressources sur la politique de la ville en Seine-Saint-Denis, sur la question de l'emploi dans les QPV.

- Sandrine JOINET-GUILLOU, Présidente
- Vincent HAVAGE, Directeur
- Camille BENITAH, chargée de mission volet emploi, insertion et développement économique

PRINCIPAUX POINTS DES ECHANGES :

Présentation de Profession Banlieue, centre de ressources de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis créé il y a 30 ans. L'ADN du centre est de croiser les regards des universitaires, scientifiques et professionnels de terrain. Le centre joue un rôle de tiers facilitateur entre les institutions, les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire. Il a pour mission d'objectiver la situation des quartiers prioritaires, notamment sur des points brûlants d'actualité, de proposer des débats dans un cadre constructif en confrontant des approches différentes. Des temps d'échange avec des chercheurs sont également proposés spécifiquement aux élus le samedi.

En matière d'emploi, le centre a notamment travaillé sur les leviers de développement économique activables par les collectivités et acteurs de terrain, le développement des structures d'insertion par l'emploi, les démarches de type « Territoire zéro chômeur de longue durée » ... Le centre fait intervenir des chercheurs et coopère avec les autres centres de ressources de la politique de la ville, notamment celui de l'Essonne. Les centres ont récemment sorti une analyse nommée « Chroniques d'un confinement dans les quartiers populaires » (accessible [via ce lien](#)).

La **thématique du développement économique et de l'emploi** a été remise au centre des contrats de ville 2015-2020 (prolongés jusqu'en 2022) via les protocoles d'engagements renforcés et réciproques (PERR). On a notamment un fort enjeu de pérennité des entreprises, une grande partie de celles-ci fermant moins de 5 ans après leur création : pôles territoriaux de coopération économique, coopératives d'activité et d'emploi, sociétés coopératives d'intérêt collectif... Ces structures se réunissent en groupements pour capter des marchés lancés par des collectivités. Cet ancrage est essentiel dans les quartiers car les acteurs concernés ont du mal à accéder aux réseaux « classiques » d'entreprises et à faire face à la lourdeur administrative des dispositifs de droit commun et de la politique de la ville. Il existe aussi des leviers qui permettent

d'attirer d'autres entreprises dans les quartiers : ZAC, projets olympiques, projets liés au Grand Paris Express... Les clauses d'insertion permettent de faire bénéficier les entreprises locales de cette dynamique.

Les **politiques de l'emploi** et la **politique de la ville** ne convergent pas. L'organisation des services de l'emploi ne facilite pas la formation des professionnels à cet accompagnement des initiatives locales. Ceux-ci restent trop souvent tournés vers des modes d'entreprise dits « classiques », quand la politique de la ville reste très orientée sur le volet social. Les politiques d'insertion par l'activité économique (IAE) sont celles qui permettent une meilleure convergence. Ces 3 dernières années, et plus récemment dans le cadre du plan de relance, on a vu beaucoup de nouveaux dispositifs se déployer. Cités éducatives, cités de l'emploi, cités jeunesse... : ces dispositifs ont pour objectif de simplifier le millefeuille existant et de mieux raccrocher les publics éloignés de l'emploi. Mais comment mutualiser tous ces dispositifs au niveau local ?

- La gouvernance du **Plan régional insertion jeunesse (PRIJ)** offre des pistes intéressantes : groupe opérationnel de suivi, opérateurs qui répondent par groupements en incluant des associations...
- Les enseignements du dispositif **Territoire zéro chômeur de longue durée** sont également intéressants, dans la mesure où il y a eu un vrai travail sur la méthodologie et les outils de coopération. La démarche est coordonnée par la commune et associe un large éventail d'acteurs, dont les TPE et PME locales qui prennent part aux discussions. Cette approche permet en outre de couvrir un spectre d'action plus large (rénovation urbaine, mobilités...) et constitue un réel accélérateur de politiques publiques.

Economies populaires et solidaires : le Gouvernement a réaffirmé qu'il s'agit d'un enjeu important en demandant au Comité interministériel des villes (CIV) d'y travailler. Il s'agit de partir des besoins du quartier et des habitants pour créer de l'activité. Certaines activités d'économie populaire ne sont pas déclarées ; tout l'enjeu est de les convertir en structures d'économie sociale et solidaire (ESS) et de les accompagner pour qu'elles s'implantent durablement sur le territoire. Ce n'est pas toujours simple, car ces activités peuvent être perçues par une partie des habitants comme une nuisance (ex. mécanique sauvage, vente de brochettes sur la rue...). Exemples d'initiatives : mise en place d'une cuisine de rue à Saint-Denis pour encadrer ce type de vente, création d'une régie de quartier par Plaine Commune pour encadrer des couturières pour créer des masques et répondre à des marchés publics.

Plus spécifiquement sur l'ESS, celle-ci a permis de mettre en avant la dimension économique de la vie associative. Mais ces acteurs de proximité sont aujourd'hui confrontés aux limites d'allocation des moyens dans le cadre des appels à projet. Les contrats de ville pourraient être un levier pour de nouvelles ressources pour ces acteurs.

Emplois aidés : les professionnels de terrain ont été confrontés à un véritable stop and go du dispositif. On a aujourd'hui un renouveau des contrats aidés. Les collectivités peuvent s'en saisir pour créer de l'emploi sur leur territoire. Il y a aussi un fort enjeu de mettre en place des aides/dispositifs pour permettre aux bénéficiaires d'aller vers des emplois pérennes.

Entrepreneuriat : le modèle de la réussite individuelle via l'entrepreneuriat a été le plus valorisé, plus que le salariat. L'auto-entrepreneuriat s'est beaucoup développé ces dernières années mais a été particulièrement mis en difficulté pendant la crise sanitaire. Si ce modèle peut apporter une porte de sortie pour certains jeunes des quartiers populaires, il demeure très fragile. De plus, la

formation professionnelle n'est pas considérée aujourd'hui comme une « sortie positive » du chômage. Il faut revaloriser cela et adopter une approche globale en faisant notamment le lien avec l'orientation scolaire. Il faut aussi prendre en compte la question des discriminations : à compétences égales, une personne ayant un nom à consonnance arabe ou africaine a trois fois moins de chance d'obtenir un entretien.